



Politique sociale communale de la vieillesse – Plan d'action dans le cadre de l'adhésion de la Ville de Lausanne au Réseau mondial des villes-amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé

Préavis N° 2018 / 33

Lausanne, le 16 août 2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

En 2013, la Ville adhère au Réseau mondial des villes amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Par cet acte, elle marque sa volonté de mettre en place une politique en faveur des seniors qui composent la population lausannoise (15%), quelle que soit leur autonomie ou leur santé.

Une démarche participative impliquant diverses associations de seniors était lancée entre octobre 2014 et janvier 2016. Elle s'est organisée autour des huit thématiques répertoriées par l'OMS susceptibles d'influer sur la santé et la qualité de vie des seniors, dont l'aménagement des espaces extérieurs et des bâtiments, les transports, la santé, l'intégration sociale ou encore l'information, la communication et le logement. Au final, la Ville a élaboré un plan d'action de 31 mesures qui s'ajouteront à celles qu'elle a d'ores et déjà mises en œuvre. L'ensemble de ces mesures fera l'objet d'une évaluation tous les 5 ans.

Pour assurer la mise en œuvre globale et cohérente de cette politique, la Ville crée un poste de délégué-e aux seniors, à 50%. Spécialiste de ce domaine, cette personne coordonnera l'action des divers partenaires, internes comme externes.

Le ou la délégué-e s'appuiera sur un *groupe de travail seniors* interne à l'administration. Ce dernier aura pour tâche de sensibiliser l'ensemble des directions aux enjeux du vieillissement de la population et de développer des projets spécifiques qui visent à l'amélioration de la qualité de vie des seniors.

Enfin, une *Commission consultative seniors* composée de représentants du Conseil communal, des associations et de spécialistes fera office de plateforme d'échange en matière de politique sociale de la vieillesse. Elle assurera également le suivi des thématiques actuelles liées à la vieillesse.

Grâce à ce plan d'action, la Ville souhaite veiller aux besoins de ses seniors et ancrer leur place au sein de la cité, afin qu'ils puissent participer de plein droit à la vie sociale et prévenir toute exclusion.

2. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet de proposer un plan de mise en œuvre de la politique sociale communale de la vieillesse. Il fait suite au rapport-préavis N° 2013/06 « Politique sociale de la vieillesse – réponses aux postulats de M. Bertrand Picard "Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit des aînés" et "Pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne" et au postulat de Mme Elisabeth Wermelinger "Espace Riponne : la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés" » (ci-après : rapport-préavis N° 2013/06), adopté par le Conseil communal le 4 décembre 2013. Ce rapport-préavis proposait l'adhésion de la Ville de Lausanne au Réseau mondial des villes-amies des aînés, une démarche initiée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Dans le cadre de cette adhésion, une consultation des associations de seniors et de l'ensemble des services communaux a été menée par le Service social Lausanne (SSL). Ces consultations avaient un double objectif : expliquer la démarche villes-amies des aînés et présenter le rap-

port-préavis N° 2013/06 d'une part, et recueillir des propositions d'actions en faveur des aînés en accord avec les principes énoncés dans le rapport-préavis N° 2013/06 d'autre part. Par le présent préavis, la Municipalité rend compte de ce processus et propose un plan d'action. Celui-ci répond à l'objectif inscrit dans le programme de législature 2016-2021 de la Municipalité d'« adopter un plan stratégique pour le renforcement des mesures destinées aux personnes âgées conformément à la démarche "villes-amies des aînés" ».

3. Table des matières

1.	Résumé	1
2.	Objet du préavis	1
3.	Table des matières	2
4.	Introduction.....	3
4.1	Fondements de la politique sociale de la vieillesse de Lausanne	4
5.	La démarche villes-amies des aînés : une approche participative et transversale.....	5
5.1	Présentation de la démarche	5
5.2	Consultation des séniors.....	5
5.3	Consultation des services communaux	6
6.	Etat des lieux, évaluation et plan d'action	6
6.1	Espaces extérieurs et bâtiments.....	7
6.1.1	Etat des lieux (principales actions déjà mises en œuvre)	7
6.1.2	Evaluation de l'existant par les associations de séniors.....	9
6.1.3	Mesures du plan d'action proposé.....	9
6.2	Transports.....	10
6.2.1	Etat des lieux (principales actions déjà mises en œuvre)	10
6.2.2	Evaluation de l'existant par les associations de séniors.....	11
6.2.3	Mesures du plan d'action proposé.....	11
6.3	Services de soutien communautaire et santé.....	12
6.3.1	Etat des lieux (principales actions déjà mises en œuvre)	12
6.3.2	Evaluation de l'existant par les associations de séniors.....	13
6.3.3	Mesures du plan d'action proposé.....	13
6.4	Intégration et participation sociale	13
6.4.1	Etat des lieux (principales actions déjà mises en œuvre)	13
6.4.2	Evaluation de l'existant par les associations de séniors.....	15
6.4.3	Mesures du plan d'action proposé.....	16
6.5	Respect et inclusion sociale.....	16
6.5.1	Etat des lieux (principales actions déjà mises en œuvre)	16
6.5.2	Evaluation de l'existant par les associations de séniors.....	17
6.5.3	Mesures du plan d'action proposé.....	18
6.6	Participation citoyenne et emploi	18
6.6.1	Etat des lieux (principales actions déjà mises en œuvre)	18
6.6.2	Evaluation de l'existant par les associations de séniors.....	18
6.6.3	Mesure du plan d'action proposé.....	19
6.7	Communication et information	19
6.7.1	Etat des lieux (principales actions déjà mises en œuvre)	19
6.7.2	Evaluation de l'existant par les associations de séniors.....	19
6.7.3	Mesure du plan d'action proposé.....	20
6.8	Logement	20
6.8.1	Etat des lieux (principales actions déjà mises en œuvre)	20
6.8.2	Evaluation de l'existant par les associations de séniors.....	20
6.8.3	Mesures du plan d'action proposé.....	21
7.	Gouvernance	21
7.1	Poste de délégué-e aux séniors : but et cahier des charges.....	21
7.2	Groupe de travail séniors.....	21
7.3	Commission consultative séniors	22
7.4	Information et communication.....	22

8.	Aspects financiers	22
8.1	Poste de délégué-e aux séniors : financement	22
8.2	Autres aspects financiers	23
9.	Conclusion	23

4. Introduction

Avec l'augmentation de l'espérance de vie, la part de la population urbaine ayant atteint 65 ans et plus est toujours plus importante. Mais si la croissance des habitant-e-s de 80 ans et plus depuis 1980 a été très marquée à l'échelle du Canton de Vaud, la tendance est moins prononcée à Lausanne¹. Le phénomène est encore plus frappant lorsqu'on considère la population des 65 ans et plus². Fin 2017, Lausanne comptait 20'501 personnes à la retraite, soit environ 15% de la population totale³. On estime qu'en 2030, une personne sur cinq en Suisse aura plus de 65 ans⁴. Dans le Canton de Vaud, l'effectif des plus de 80 ans aura doublé d'ici 2040 : les projections tablent sur une augmentation de 28% à Lausanne et de 116% dans le reste du Canton⁵. Nombre de personnes atteignent aujourd'hui l'âge de la retraite en bonne forme physique et jouent un rôle économique et social non négligeable. Cependant, la retraite est aussi source de difficultés et d'inégalités sociales plus marquées ; de nombreux/euses retraités-es perdent leur réseau d'ami-e-s et de collègues, se retrouvant ainsi exclu-e-s de la vie sociale. Par ailleurs, les questions autour du vieillissement et de la migration sont des questions dont l'importance est de plus en plus reconnue : on estime à quelques 400'000, les personnes âgées issues de la migration qui vivront en Suisse en 2020⁶. Aujourd'hui déjà, un cinquième de la population de plus de 65 ans n'est pas né en Suisse. Les personnes issues de la migration sont souvent venues en Suisse en tant que saisonnières, s'y sont établies, se sont intégrées, ont fondé une famille et y passent maintenant leur vieillesse, à proximité de leurs enfants et petits-enfants. Si le nombre des migrant-e-s âgé-e-s est encore faible, il ne cesse de progresser. À Lausanne, la part que représentent les personnes étrangères dans la population des 65 ans et plus a augmenté, passant de 2.3% en 1980 à 3% en 2016. Les migrantes et migrants âgé-e-s subissent individuellement des sorts bien différents. Mais dans l'ensemble, leur situation matérielle est moins bonne que celle des Suisses du même âge : ils courent un plus grand risque de devenir pauvre et ils sont en moins bonne santé. Il s'agit, dans une politique sociale de la vieillesse, de prendre en compte cette réalité et les besoins spécifiques de cette population.

La politique sociale de la vieillesse définie par une commune vise à apporter des correctifs, lorsque cela s'avère nécessaire, afin de mieux prendre en compte les impératifs liés à l'intégration des séniors dans les diverses politiques publiques. Elle vise ainsi à garantir une pleine intégration des séniors dans la société et à leur permettre d'y contribuer pleinement. Elle s'assure par ailleurs que les séniors ne sont pas exclus ou discriminés dans l'accès aux prestations existantes.

Une définition économique de la vieillesse s'est imposée : sont « âgées » les personnes ayant atteint l'âge ouvrant le droit à une rente de vieillesse, à savoir 64 ans pour les femmes, 65 ans pour les hommes. Il n'y a pas de besoins spécifiques aisément identifiables pour l'ensemble des personnes dites âgées. Les situations de celles-ci sont au moins aussi diverses que celles de la population en général. Toutefois, certains besoins – pouvant se présenter à tout moment – augmentent statisti-

¹ Canton de Vaud : 16'297 personnes de 80 ans et plus en 1980, 36'623 personnes en 2016. Lausanne : 4'795 personnes de 80 ans et plus en 1980, 7'012 personnes en 2016. Source : Statistique Vaud (population résidente permanente), Ville de Lausanne, Service du contrôle des habitants (population totale).

² Canton de Vaud : 79'912 personnes de 65 ans et plus en 1980, 128'143 personnes en 2016. Lausanne : 22'488 personnes de 65 ans et plus en 1980, 20'838 personnes en 2016. Source : Statistique Vaud (population résidente permanente), Ville de Lausanne, Service du contrôle des habitants (population totale).

³ Population résidente permanente, personnes de 65 ans et plus. Source : Ville de Lausanne, Service du contrôle des habitants.

⁴ Dario Spini, professeur et directeur du Pôle de recherches LIVES de l'Université de Lausanne. Ce pôle de recherche national « étudie les effets de l'économie et de la société postindustrielle sur l'évolution de situations de vulnérabilité par le biais d'études longitudinales et comparatives. Il vise à mieux comprendre l'apparition et l'évolution de la vulnérabilité ainsi que les moyens de la surmonter pour favoriser l'émergence de mesures sociopolitiques innovantes. ».

⁵ Statistique Vaud, Département des finances et des relations extérieures.

⁶ Commission fédérale des migrations : <https://www.ekm.admin.ch/ekm/fr/home/identitaet---zusammenhalt/generationen/alter.html>.

quement avec l'âge : prise en charge de la dépendance, aménagements de l'environnement, soins, lutte contre l'isolement ou maintien du lien social. Du fait du vieillissement global de la population, une augmentation majeure des besoins précités est attendue.

Par ailleurs, les retraité-e-s n'entendent généralement pas être désigné-e-s comme un groupe cible de la politique sociale qui concernerait « les vieux ». C'est ce qu'une enquête menée en 2009 à la demande de Connaissance 3 (l'Université des séniors du Canton de Vaud) par le Laboratoire d'étude des parcours de vie de l'Institut des sciences sociales de l'Université de Lausanne a montré : « Quant aux stéréotypes et aux images que les séniors se font du troisième âge et de la retraite, ils ont un effet significatif sur l'intention de participer ou non à Connaissance 3. Les plus de 60 ans ne veulent pas être catégorisés comme personnes âgées ou comme faisant partie du 3^e âge (et moins encore du 4^e). Seule la catégorie de sénior ou d'adulte semble trouver grâce à leurs yeux. »⁷

4.1 Fondements de la politique sociale de la vieillesse de Lausanne

La politique sociale de la vieillesse de la Ville de Lausanne s'appuie sur une politique régionale, cantonale et fédérale de la vieillesse.

Sur le plan fédéral, il peut être intéressant de rappeler la stratégie en matière de politique de la vieillesse adoptée par le Conseil fédéral en août 2007⁸. Le rapport dégage deux axes complémentaires :

- le premier mise sur les ressources et les potentiels des séniors, cherche à favoriser leur autonomie et leur participation, ainsi que la reconnaissance de leurs prestations vis-à-vis des proches et de la société ;
- le second prend en compte les besoins spécifiques des séniors, veille à garantir une existence et une fin de vie dignes et, autant que possible, en accord avec les préférences individuelles.

Il précise que ces lignes directrices ne se limitent pas au domaine de compétence de la Confédération mais concernent tous les acteurs et, notamment, les communes.

Sur le plan cantonal, dans son rapport au Grand Conseil « sur le postulat Filip Uffer et consorts pour une politique d'action sociale gérontologique favorisant la participation et l'autodétermination des personnes âgées »⁹, le Conseil d'Etat souligne le rôle important des communes dans la possibilité pour les séniors de s'impliquer dans la vie locale et de participer à la dynamique sociale. Pour ce faire, « une politique des séniors doit [...] viser à mieux faire connaître les possibilités et inciter leur diffusion à l'ensemble des communes vaudoises »¹⁰. Dans le cadre de sa politique sociale en faveur des personnes âgées et pour la mise en œuvre du rapport précité, le Conseil d'Etat retient particulièrement deux axes pour promouvoir l'intégration sociale et la qualité de vie des séniors : le soutien aux autorités locales dans la mise en œuvre d'actions et la stimulation des échanges entre les différents acteurs concernés (Canton, communes, associations de séniors notamment). Pour ce faire, il a proposé, en novembre 2016, deux mesures :

- la mise en place d'un-e répondant-e des communes chargé-e d'informer, de conseiller et d'orienter les communes dans leurs actions pour améliorer ou développer les mesures et prestations aux séniors. Son action sera facilitée par la création d'une boîte à outils des bonnes pratiques sous la forme d'un site web ;
- l'organisation de moments d'échanges entre acteurs du domaine.

Sur le plan régional enfin, il s'agit de relever la volonté de l'Union des villes suisses de travailler sur ces thématiques ainsi que la création par Lausanne Région, fin 2016, d'une commission Seniors. Celle-ci est chargée de travailler sur des idées d'action pour les communes en faveur de l'intégration et de la participation des séniors. La commission a donné un mandat à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP) pour réaliser un état des lieux et une analyse des prestations existantes en faveur des séniors dans les 27 communes que compte Lausanne Région. Cette étude, dont le rap-

⁷ Voir rapport-préavis N° 2013/06.

⁸ « Stratégie en matière de politique de la vieillesse », rapport du Conseil fédéral (donnant suite au postulat N° 03.3541 Leutenegger Oberholzer du 3 octobre 2003), 29 août 2007. Récupéré de www.bsv.admin.ch.

⁹ « Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Filip Uffer et consorts pour une politique d'action sociale gérontologique favorisant la participation et l'autodétermination des personnes âgées », août 2015.

¹⁰ *Ibid.*

port est prévu à l'automne 2018, permettra de réaliser un recueil des bonnes pratiques et de relever les éventuels manques. Dans l'optique d'une démarche évolutive (voir point 5.1), la Ville de Lausanne aura la possibilité de prendre en compte les résultats de cette étude dans un deuxième temps, afin de compléter le plan d'action présenté dans le présent préavis.

Pour ce qui concerne la Ville de Lausanne, le Conseil communal a adopté, en date du 5 décembre 2013, le rapport-préavis N° 2013/06. Ce rapport-préavis avait pour but de décrire les principes généraux de la politique sociale communale de la vieillesse et de faire un état des lieux des prestations offertes dans le cadre des cinq objectifs poursuivis : garantir les moyens d'existence, maintenir le lien social et la santé, prendre en charge la dépendance, aménager l'environnement et informer.

Il préconisait, par ailleurs, les quatre mesures suivantes, toutes aujourd'hui réalisées :

- le soutien à la création d'un Point Info-seniors au sein de l'Espace Riponne (voir point 6.7.1) ;
- l'octroi d'une subvention pour le fonctionnement de l'Espace Riponne (voir point 6.7.1) ;
- la lutte contre la fracture numérique discriminant les seniors (voir point 6.4.1) ;
- l'engagement d'une procédure de consultation des seniors en lien avec l'adhésion de la Ville de Lausanne au Réseau mondial des villes-amies des aînés de l'OMS.

Le présent rapport a pour objet de rendre compte des résultats de la démarche participative mentionnée ci-dessus et de proposer un éventail de mesures, afin de compléter et de concrétiser la politique sociale de la vieillesse adoptée par le Conseil communal.

Bien qu'il ait été retiré par la postulante, le présent préavis répond également aux préoccupations exprimées dans le postulat déposé par Mme Françoise Longchamp en 2016.

5. La démarche villes-amies des aînés : une approche participative et transversale

5.1 Présentation de la démarche

La Ville de Lausanne est membre du Réseau mondial des villes-amies des aînés. Initié par l'OMS, le réseau entend promouvoir un vieillissement actif et en bonne santé ; il permet de faciliter l'échange d'informations et de pratiques entre villes et favorise les partenariats. C'est dans cette logique que s'est créé, en 2014, à l'initiative de la Ville de Berne, un Réseau suisse des villes-amies des aînés, dont Lausanne est membre également.

La démarche villes-amies des aînés vise à intégrer les besoins et les préoccupations des seniors dans toutes les politiques publiques qui les concernent. Selon la propre définition de l'OMS, « *une ville-amie des aînés encourage le vieillissement actif en optimisant la santé, la participation et la sécurité des citoyens âgés pour améliorer leur qualité de vie. Concrètement, elle adapte ses structures et ses services afin que les personnes âgées aux capacités et aux besoins divers puissent y accéder et y avoir leur place* »¹¹. Cette démarche participative vise une amélioration continue et évolutive : les villes membres du réseau s'engagent à évaluer et à améliorer les conditions de vie des seniors par le biais de consultations des principaux intéressés (seniors et proches aidants), invités par ailleurs à participer à tous les stades de ce processus. Pour une évaluation complète de la situation, il est également recommandé aux villes de consulter les fournisseurs de services.

Ces consultations doivent donner ensuite lieu à un plan d'action. C'est l'objet de ce présent préavis. Dans l'optique d'une démarche évolutive, l'OMS préconise ensuite une évaluation des mesures mises en œuvre tous les cinq ans, devant donner lieu à une série de propositions ultérieures d'amélioration.

5.2 Consultation des seniors

Entre le 10 octobre 2014 et le 29 janvier 2016, le SSL a organisé 11 séances avec des représentants et des représentantes des associations suivantes : Association de défense et de détente de tous les retraités (AVIVO), Connaissance 3, Mouvement des aînés (MdA), Pro Senectute, Ecole des grands-parents et Groupe du lac et des loisirs pour invalides.

¹¹ « Guide mondial des villes-amies des aînés », Organisation mondiale de la santé, p. 1.

Outre la séance introductive et deux assemblées de bilan, les participantes et les participants, entre 15 et 20 personnes à chacune des rencontres, ont travaillé sur les huit thématiques suivantes, répertoriées par l'OMS comme étant susceptibles d'influer sur la santé et la qualité de vie des seniors :

- espaces extérieurs et bâtiments ;
- transports ;
- services de soutien communautaire et santé ;
- intégration et participation sociale ;
- respect et inclusion sociale ;
- participation citoyenne et emploi ;
- communication et information ;
- logement.

Dans le cadre des ateliers, 20 experts et expertes, appartenant ou non à l'administration communale lausannoise, ont apporté des éclairages permettant un débat fructueux autour de chaque thématique.

Les discussions au sein de chaque atelier ont donné lieu à 24 propositions, réparties selon les huit domaines définis. Les résultats de cette consultation sont présentés en annexe. Ils font l'objet d'un compte rendu détaillé et d'un point de situation quant à leur mise en œuvre. Ces propositions sont intégrées dans le plan d'action que la Municipalité propose par le biais de ce préavis. Lorsque ce n'est pas le cas, le point de situation réalisé dans l'annexe en explique la raison.

5.3 Consultation des services communaux

Le SSL a consulté l'ensemble des services communaux entre décembre 2016 et mars 2017. Dans un premier temps, un questionnaire a été envoyé le 5 décembre 2016 à tout-e-s les secrétaires généraux-ales et les chef-fe-s de service. Celui-ci avait deux objectifs :

- faire l'inventaire de l'ensemble des prestations et des réalisations déjà existantes au sein des services en faveur des seniors, ainsi que des projets en cours ;
- consulter les services sur leurs idées, projets et propositions d'action en faveur des seniors.

Au total, 23 questionnaires ont été retournés dans le délai imparti, fixé au 15 février 2017.

Dans un deuxième temps, 14 entretiens ont été réalisés avec les personnes de contact au sein des services clés qui ont fait des propositions, afin de pouvoir les discuter en détail. Ces entretiens ont permis d'esquisser des axes d'action et de développer des synergies. Ces propositions sont pleinement intégrées dans le plan d'action que la Municipalité propose.

6. Etat des lieux, évaluation et plan d'action

La Municipalité propose un plan d'action sur la base des huit thématiques répertoriées par l'OMS. Le présent préavis se concentre uniquement sur les actions entreprises ou à entreprendre sur le plan communal. Chaque thématique est structurée de la manière suivante :

- le préavis fait *un état des lieux* non exhaustif des principales actions entreprises jusqu'ici par la Ville de Lausanne en faveur des seniors ;
- il résume *l'évaluation de l'existant faite par les associations de seniors* lors des ateliers organisés (voir point 5.2) ;
- il propose des *mesures* d'amélioration formant un plan d'action communal global. Ces mesures sont proposées sous l'une ou l'autre des thématiques. Cependant, nombre d'entre elles sont transversales et couvrent plusieurs domaines.

La Municipalité souhaite rappeler qu'une ville-amie des aînés doit garantir le « bien vieillir » de l'ensemble des seniors en tenant compte de la diversité de leur situation. Elle doit s'adresser tant aux seniors autonomes, en bonne santé et insérés socialement, qu'aux seniors en situation de dépendance, de handicap et d'isolement social. Elle doit permettre le maintien de la pleine intégration

des seniors dans les diverses politiques publiques et apporter des correctifs, lorsque cela s'avère nécessaire, pour empêcher l'exclusion ou la discrimination dans l'accès aux prestations existantes. Le plan d'action municipal est ainsi composé de 31 mesures qui touchent l'ensemble des personnes quel que soit leur état d'autonomie et de santé.

6.1 Espaces extérieurs et bâtiments

6.1.1 Etat des lieux (principales actions déjà mises en œuvre)

- La question de l'accessibilité des espaces extérieurs et des bâtiments publics aux personnes handicapées et à mobilité réduite est traitée dans le rapport-préavis N° 2016/10 du 18 février 2016 « Réponse au postulat de Mme Sarah Frund "Pour une accessibilité des informations de la Ville de Lausanne à tous et toutes" ; Réponse au postulat de M. Denis Corboz "Pour améliorer concrètement la vie des personnes handicapées à Lausanne" » (ci-après : rapport-préavis N° 2016/10). Ce rapport-préavis a été adopté par le Conseil communal le 31 janvier 2017. Il rappelle les exigences légales en vigueur, établit un état des lieux des réalisations et des mesures entreprises par la Ville de Lausanne ainsi que des projets futurs. Un certain nombre de ces éléments sont rappelés dans ce préavis. La Municipalité a confirmé, dans le programme de législature 2016-2021, la volonté de se doter d'un diagnostic et d'un plan d'action pour garantir une « accessibilité universelle » aux prestations de l'administration publique. Elle l'a fait par le biais du préavis N° 2018/03 « Politique d'accessibilité universelle » (ci-après : préavis N° 2018/03), qu'elle a adopté le 1^{er} février 2018. Ce dernier comporte des mesures dont bénéficieront également les seniors (voir point 6.1.3 notamment).
- La Ville a toujours été attentive à la question de l'accessibilité pour tous. Ces dernières années, la Ville a participé à un projet franco-suisse, financé par le programme *Interreg*, visant à développer des projets thématiques communs. Ce projet s'est terminé fin 2013 et a débouché sur la parution d'un petit ouvrage « Nature pour tous », étude fournissant des clés pour l'accessibilité des sites naturels au plus grand nombre. Ce travail est fondé sur l'idée de développer une offre pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et leur permettre de parcourir les chemins pédestres. Plusieurs sites régionaux font partie du programme, dont l'étang de la Bressonne, aux portes du Chalet-à-Gobet. Deux autres actions sont actuellement à l'étude et devraient voir le jour prochainement : la création d'un parcours didactique sur le thème de la vigne dans le domaine viticole communal du Château Rochefort à Allaman, ainsi qu'un cheminement dédié aux arts visuels dans le parc lausannois de l'Hermitage, garantissant un déplacement cohérent, sans obstacle, sans discontinuité et utilisable en toute sécurité¹².
- Sur demande, la Ville accompagne des membres du MdA pour des balades à thème sur la nature. Elle organise également ponctuellement des sorties à l'attention des seniors, dans le cadre du guide des sorties vertes 2017 par exemple.
- La Ville a mandaté une société spécialisée dans les aménagements d'espaces naturels, afin d'améliorer les aménagements du parc de Valency. L'étude a permis de remédier à de nombreux obstacles, par exemple la suppression des chemins gravelés¹³.
- La Ville a installé des bacs potagers surélevés dans certains des plantages qu'elle met à disposition des habitant-e-s dans les quartiers. Ces bacs sont plus adaptés aux seniors ou aux personnes en situation de handicap qui ont de la difficulté à se baisser.
- Au niveau de l'éclairage public, le Plan lumière¹⁴ voté au printemps 2014 par le Conseil communal prévoit des lumières précises et blanches pour les grands axes et les routes, et des tonalités plus tempérées dans les rues et les parcs.

¹² Voir rapport-préavis N° 2016/10.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Rapport-préavis N° 2013/60 « Plan lumière : "Lausanne, c'est du gris, du vert et du bleu". Crédit-cadre 2014-2023 pour le remplacement et l'extension de l'éclairage public. Réponse aux postulats de M. Yves Ferrari "Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W" et de M. Claude Bonnard "Un autre petit pas vers la société à 2 kW par l'introduction d'éclairage public par LED" », adopté par le Conseil communal le 18 février 2014.

- Depuis le début de la nouvelle législature, deux préavis pour faciliter les déplacements piétonniers ont été proposés par la Municipalité. Tout d'abord, le préavis « Stratégie et plan d'action en faveur de la sécurisation des itinéraires cyclables et piétonniers » (N° 2017/02), puis le préavis « Rues vivantes – Aménagements urbains, valorisation des espaces publics et modération du trafic » (N° 2018/11). Ces deux préavis apportent un focus particulier sur les aménagements en lien avec les personnes à mobilité réduite (PMR), catégorie qui inclut aussi une partie des séniors.
- La création et l'aménagement de traversées piétonnes fait l'objet d'une attention particulière et constante en tenant compte de la sécurité (distance de visibilité, création d'îlots, etc.) et du confort d'usage (abaissement des trottoirs, zone pavée au sein des îlots pour personnes malvoyantes). Plus de 60 passages piétons ont été réaménagés entre 2015 et 2017 pour améliorer le confort et la sécurité des usagers.
- La Ville de Lausanne a récemment complété son offre de bancs publics, procédant à l'installation de nouveaux modèles confortables et ergonomiques sur certains cheminements piétonniers stratégiquement choisis. Après l'étude menée en 2015 par l'association Mobilité piétonne sur une partie de la Ville, un état des lieux des bancs existants sur le domaine public vient d'être finalisé. Il va permettre de définir une stratégie d'implantation des bancs dans l'espace public pour compléter l'offre existante, en mettant l'accent sur la fonction de relais pour les séniors dans leurs déplacements quotidiens. Ces dernières années, des bancs-relais ont été posés notamment dans les quartiers de Montelly, de Florimont/Alpes/Montchoisi, de Boisy/Pierrefleur, etc.
- Afin de favoriser une meilleure cohabitation entre les piétons et les vélos dans les espaces partagés, des pictogrammes vont être prochainement apposés au sol aux portes d'entrée principales des tronçons de mixité de ces deux modes, avec un message basé sur le respect mutuel des usagers et une vitesse adaptée au contexte.
- Pour se prémunir des pentes lausannoises, de nouveaux ascenseurs urbains verront le jour à partir de 2019 dans les quartiers de Montelly et de Sévelin. Ils compléteront une offre déjà existante dans d'autres quartiers de la Ville, ainsi qu'au centre-ville. La création de passerelles et de rampes d'accès, avec des pentes adaptées aux besoins des séniors et autres PMR, font partie de la panoplie des ouvrages poursuivant les mêmes desseins.
- Des mains-courantes sont disposées dans bon nombre de rues, d'escaliers et de parcs quand la topographie est marquée. Sur le domaine public, cela correspond à plus de 550 mains-courantes pour une longueur cumulée d'environ 12 km. Lors de nouvelles poses ou de remplacements de main-courante, un soin tout particulier est apporté à l'ergonomie et au confort de l'ouvrage (barre d'appui au bon diamètre et de forme ronde, matériau peu conducteur et pas glissant en cas d'humidité, etc.). Aux extrémités des volées d'escalier, un contraste visuel matérialisé par des lignes blanches permet de rendre visible l'ouvrage, notamment pour les personnes malvoyantes.
- L'octroi d'un crédit de CHF 4 millions a été demandé au Conseil communal pour la restauration d'une partie des WC publics¹⁵.
- Le Groupe d'accessibilité piétonne (GAP), composé notamment d'un-e représentant-e de l'AVIVO et de l'Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées (AVACAH), est régulièrement consulté, principalement sur des projets d'aménagement des espaces publics, susceptibles d'avoir une incidence sur le déplacement des piétons et, notamment, des PMR.
- Les associations AVIVO et Pro Senectute Vaud sont membres de la Commission consultative d'urbanisme et des transports (CCUT), qui est consultée en moyenne 4 à 5 fois par an sur les projets de planification et de mobilité de la Ville.
- Le projet Métamorphose des Plaines-du-Loup a pour objectif la construction d'un écoquartier. Il prévoit la construction de 3'500 logements, la création de 3'500 emplois, la venue de 9'000 ha-

¹⁵ Préavis N° 2014/78 « Rénovation et modernisation des toilettes publiques en ville de Lausanne », adopté par le Conseil communal le 17 mars 2015.

bitant-e-s et une mixité fonctionnelle, sociale et intergénérationnelle. Dans le premier secteur de l'écoquartier, deux fondations prévoient de créer deux établissements médico-sociaux (EMS). Le projet inclut également la création d'appartements protégés et d'un centre d'accueil temporaire¹⁶. Au niveau des aménagements extérieurs, la réflexion tient compte de la notion du « vivre ensemble » et porte sur la création de promenades et d'espaces accueillants et sécurisés, ainsi que d'installations qui permettent la rencontre.

6.1.2 Évaluation de l'existant par les associations de séniors

- Bénéficier d'espaces publics sûrs et praticables est le principal souci des séniors. Dans l'ensemble, la question de l'accessibilité des lieux publics est jugée de façon mitigée par les associations de séniors. Elles relèvent un certain nombre de problèmes :
 - le pavage de certaines zones ;
 - le manque de bancs dans certains quartiers ;
 - le partage des trottoirs avec les autres usagers (deux roues, présence de voitures garées sur le trottoir, panneaux publicitaires), ce qui génère un sentiment d'insécurité ;
 - des trottoirs sur lesquels, après travaux, il peut subsister des inégalités de niveau, dangereux pour certains séniors ;
 - le nombre insuffisant de passages piétons ;
 - des bordures de trottoirs non abaissées à certains passages piétons et une durée des feux souvent trop brève pour les PMR ;
 - l'éclairage insuffisant dans certaines petites rues, ce qui génère un sentiment d'insécurité.
- En général, la localisation des services administratifs est appréciée, car ceux-ci sont considérés comme groupés, faciles d'accès et bien signalés. Une promenade diagnostique dans les bâtiments de l'Administration à la place Chauderon 7 et 9 ainsi qu'à la rue du Port-Franc a été effectuée pour identifier les obstacles pouvant encore rendre difficile la circulation des séniors. Les résultats ont été communiqués aux services compétents.
- Les participant-e-s notent que, dans certains secteurs, il manque des WC publics et qu'un certain nombre d'entre eux sont mal signalés ou difficiles d'accès.

6.1.3 Mesures du plan d'action proposé

- Veiller à garantir une accessibilité physique de qualité pour tous et toutes aux différents programmes de planification urbaine publics et privés. Pour ce faire, introduire automatiquement cette exigence d'accessibilité dans chaque règlement d'un Plan partiel d'affectation (PPA).
- Lorsque les enjeux du contexte ou du programme le nécessitent, intégrer les associations de séniors dans les démarches et réflexions de planification urbaine, et tout particulièrement dans les démarches participatives, afin d'avoir une vue plus générale et systématique des besoins des séniors. Cette démarche est vue comme étant complémentaire à celle des contrats de quartier.
- Intégrer spécifiquement les associations de séniors dans les réflexions sur les aménagements extérieurs prévus aux Plaines-du-Loup dans le cadre du projet Métamorphose et le projet de maison de quartier.
- Organiser, avec les séniors, des promenades diagnostiques à l'échelle des quartiers, des parcs et des promenades, afin de déterminer les améliorations nécessaires à leur environnement.
- Diagnostiquer l'accès des personnes en situation de handicap (sensoriel ou physique) à la ville, notamment l'accès aux espaces et lieux publics, locaux administratifs et lieux privés accessibles au public. La Ville de Lausanne a déjà mandaté une organisation partenaire, Pro Infirmis, pour

¹⁶ Cette structure d'accompagnement médico-sociale permet d'accueillir, une ou plusieurs fois par semaine, des personnes âgées vivant à domicile, fragilisées par la vieillesse, un handicap ou l'isolement. On y trouve des animations socioculturelles, des repas en commun, la possibilité de siestes ou d'un accueil pour la nuit, des soins ambulatoires et des prestations spécifiques (coiffure, manucure, physiothérapie).

évaluer 500 lieux publics sous la responsabilité de la Ville, selon les standards fédéraux (norme SIA 500). Ces informations seront publiées sous la forme d'une carte numérique d'accessibilité, qui sera mise en ligne dès l'automne 2018 sur le site Internet de la Ville de Lausanne. Ces données seront prises en compte dans la planification des rénovations du patrimoine administratif de la Ville¹⁷.

- Rendre les parcs attractifs et praticables pour tous les groupes d'âge. Encourager les seniors, par le biais d'une campagne d'information, à utiliser les parcs et les promenades en valorisant aussi bien leur accessibilité que les installations adaptées qui s'y trouvent. Développer les espaces de convivialité et les animations dans les parcs de la Ville pour favoriser les rencontres (création de buvettes, de kiosques à musique, d'aménagements fitness spécifiques pour les seniors¹⁸, par exemple).
- Améliorer et uniformiser la communication sur la mixité piéton/vélo (respect et adaptation de sa vitesse en trottinette/vélo, par exemple).

6.2 Transports

6.2.1 Etat des lieux (principales actions déjà mises en œuvre)

- Dans le contexte de l'adoption de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand), une dynamique en faveur des PMR s'est créée à Lausanne. Cela s'est notamment traduit par la mise en place au sein des Transports publics de la région lausannoise (tl), il y a une dizaine d'années, d'une cellule de consultation avec les associations représentant les PMR. Les seniors et les PMR ont chacun un-e représentant-e au Conseil des transports, un organe de conseil regroupant des entreprises de transports publics et des associations diverses. Les tl ont la volonté d'aller au-delà des dispositions légales pour ce qui concerne les besoins de ces publics. Ils se sont engagés, à travers une charte, à prendre en compte les besoins des PMR, dès la conception des projets.
- Les besoins des seniors sont considérés par les tl selon plusieurs dimensions :
 - desserte sur tous les secteurs de l'agglomération ;
 - amélioration des accès aux bus et aux métros ;
 - aménagement intérieur des véhicules ;
 - formation du personnel de conduite ;
 - amélioration et diversification de l'information aux voyageurs ;
 - amélioration et diversification des outils de vente de titres de transport ;
 - soutien et accompagnement.
- Les tl ont rédigé un guide de conseils et de bonnes pratiques à l'attention des PMR, disponible sur leur site internet¹⁹. Les tl ont également organisé des cours « être et rester mobile », visant à sensibiliser les utilisateurs/trices, et notamment les seniors, à l'usage des transports publics et à leur donner plus d'assurance dans leurs déplacements quotidiens.
- Au niveau communal, le Plan directeur communal (PDCom), en cours de révision, met notamment l'accent sur la circulation des piétons et des transports publics (orientation stratégique n°4). La poursuite du développement du réseau des transports publics et l'augmentation de son attractivité sont prévues dans le prochain PDCom.
- Comme préconisé par la LHand, les quais des bus vont être progressivement surélevés à une hauteur de 22 cm, afin de pouvoir accéder au bus à niveau depuis le trottoir. Ces nouveaux aménagements apportent une nette plus-value pour faciliter la mobilité, notamment des seniors. Une première réalisation vient de voir le jour à l'avenue Vinet. Les nouveaux quais de la ligne

¹⁷ Voir rapport-préavis N° 2016/10 et préavis N° 2018/03.

¹⁸ Voir rapport-préavis N° 2015/80 « Réponse au postulat de M. Philippe Ducommun "Fitness urbain" », adopté par le Conseil communal le 6 septembre 2016.

¹⁹ « Guide pour personnes à mobilité réduite ». Récupéré de <http://www.t-l.ch/images/pdf/se-deplacer/guide-personnes-mobilite-reduite-tl.pdf>.

24, qui sera aménagée en 2019 au bord du lac, seront également réalisés à une hauteur qui permet un parfait ajustement entre le trottoir et le bus, augmentant ainsi nettement le confort pour les usagers.

- Plusieurs lignes de guidage ont été installées pour les personnes malvoyantes, afin de rejoindre les principales interfaces de transports publics (place de l'Europe, place de la Gare, place Chauderon, etc.). Elles se terminent, au niveau de la porte du conducteur du bus, par des marquages au sol de la zone d'embarquement. Un tel dispositif, déjà présent en plusieurs arrêts, sera aménagé tout au long de la prochaine ligne du bus n°24 qui longera le bord du lac dès 2019.
- La Ville de Lausanne est en charge des abribus et apporte un soin tout particulier à les munir d'assises pour attendre le bus. Aux arrêts où il n'y a pas d'abribus pour des raisons de place, des bancs sont posés, comme récemment le long de la route Aloys-Fauquez ou à l'avenue d'Echallens.
- La Ville octroie aux bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI un subside sur les abonnements de transport.
- Enfin, la Ville subventionne des courses de loisirs pour les PMR domiciliées à Lausanne, qui peuvent faire appel à Transport handicap Vaud ou Taxi Service pour le prix d'un billet de bus.

6.2.2 Évaluation de l'existant par les associations de séniors

- Dans l'ensemble, les associations de séniors considèrent que tous les quartiers de la Ville ainsi que tous les services sont desservis par les transports publics. Les transports publics sont jugés fiables et fréquents. La cadence est jugée néanmoins insatisfaisante les dimanches et jours fériés.
- L'affichage des prix aux automates est jugé incompréhensible pour des non-initiés. Sans le demi-tarif, le coût des transports est estimé trop élevé par rapport à la durée et aux distances parcourues.
- L'absence de bancs et d'abris aux terminus de certaines lignes est relevée. Les abribus ne sont pas adéquats pour accueillir des personnes en chaise roulante par temps pluvieux. Les indications aux arrêts de bus sont estimées trop hautes ; la réverbération sur les écrans et l'écriture trop petite constituent des obstacles.
- Dans l'ensemble, les participant-e-s considèrent que les bus sont bien entretenus. Ils/elles constatent certaines incivilités de la part des usagers/ères (céder sa place aux personnes âgées ou en situation de handicap), surtout le soir. La vitesse du bus est considérée parfois trop élevée et les participant-e-s relèvent que le/la conducteur-trice n'attend pas toujours que tous les passagers/ères aient pris place.
- En ce qui concerne les routes, les participant-e-s expriment le souci de réserver davantage de couloirs pour les bus afin de fluidifier le trafic.
- Les participant-e-s relèvent la nécessité d'organiser un service minimal d'urgence (hors questions vitales, par exemple en cas d'une urgence dentaire) dans le domaine du transport des personnes en situation de handicap.

6.2.3 Mesures du plan d'action proposé

- Améliorer l'accessibilité aux transports publics et à leurs interfaces, notamment par la réalisation d'abaissements de bordures, la mise en place de rampes d'accès, la pose de bancs supplémentaires, ainsi que par le marquage de bandes tactilo-visuelles²⁰.
- Organiser un ou plusieurs ateliers pour les séniors sur la marche en ville au quotidien. Ces ateliers sont proposés gratuitement par l'association Mobilité piétonne.

²⁰ Un crédit d'investissement a d'ores et déjà été demandé dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges 2007 : Préavis N° 2011/07 « Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) – Mobilité douce, octroi d'un crédit pour l'étude des projets d'exécution et la réalisation des mesures en priorité A (2011-2014) », adopté par le Conseil communal le 24 mai 2011.

- Mandater l'association Pro Velo pour organiser des cours d'initiation au vélo électrique pour les séniors.
- Encourager les tl à traiter la question des incivilités envers les séniors dans une campagne de prévention des incivilités dans les transports publics, à laquelle la Ville pourrait être associée.

6.3 Services de soutien communautaire et santé

6.3.1 Etat des lieux (principales actions déjà mises en œuvre)

- Il convient tout d'abord de rappeler la participation, depuis novembre 2016, de l'agence d'assurances sociales de la Ville de Lausanne au projet pilote « Vision 2020 », visant à redéfinir le rôle des agences d'assurances sociales du Canton. Celles-ci pourraient notamment devenir la porte d'entrée des séniors pour se renseigner sur les principales aides financières ou en nature (logement, santé, handicap, aide à domicile, entrée en EMS, etc.). Les agences assumeraient également, entre autres, un rôle d'accompagnateur administratif pour les séniors et d'interlocuteur pour les curateurs et proches aidants. Elles se chargeraient de détecter les pertes d'autonomie, d'anticiper les besoins de curatelles et les entrées en EMS.
- Les soins communautaires sont assumés par la Fondation soins Lausanne (FSL), membre de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD). La FSL a pour objectif le maintien à domicile de personnes atteintes dans leur santé ou en situation de handicap. Elle est composée notamment de dix centres médico-sociaux (CMS), d'un bureau « Transport de personnes à mobilité réduite de la région de Lausanne » (TMRL), chargé de coordonner le transport des personnes ayant des difficultés de mobilité, et d'un espace prévention. A Lausanne, en 2017, 3'227 personnes, soit environ 2.3% de la population, ont recouru, en moyenne et par mois, aux services des CMS. Elles ont bénéficié de soins de base et d'hygiène (50% des prestations), d'une aide au ménage, de soins infirmiers ou d'autres prestations (démarches sociales, ergothérapie, aide à la famille ou accompagnement psychosocial). Il ne s'agit pas uniquement de personnes dans le grand âge : un tiers des client-e-s a moins de 75 ans. En 2017, la FSL a fourni au total 365'247 heures pour l'aide et les soins à domicile (349'689 heures en 2016)²¹.
- Le droit aux prestations complémentaires est signalé systématiquement lors de la communication du calcul de la rente et lors de l'envoi des attestations fiscales.
- Des aides financières individuelles et ponctuelles à des séniors résidant sur le territoire de la Commune sont attribuées par la Ville, sur mandat de la Fondation Grumbach.
- Depuis le 1^{er} janvier 2013, dans le cadre de l'introduction de la taxe sur les déchets, la Ville met à disposition des personnes incontinentes, au sens de la LAMal, des sacs-poubelles à titre gracieux.
- Prestations sportives en faveur des aînés : le Plan directeur du sport, qui définit les bases de la politique communale en matière de sport, fixe un certain nombre de principes et d'objectifs en faveur de la population, et en particulier des aînés. La Ville offre un certain nombre de prestations spécifiques aux personnes de 60 ans et plus. Outre des tarifs préférentiels dans les piscines et les patinoires, y compris pour l'achat d'abonnements annuels ou de saison, la Ville octroie des subventions particulières aux associations et clubs sportifs qui s'engagent en faveur des séniors²². Le programme Volontaires sportifs lausannois est également ouvert aux séniors, qui sont nombreux à y participer. Les PMR bénéficient d'une entrée gratuite aux matchs à domicile du FC Lausanne-Sport, du Lausanne Hockey Club et à Athletissima.
- La question de la promotion de la santé est traitée dans le rapport-préavis N° 2017/43 du 7 septembre 2017 « Réponse au postulat de Mme Natacha Litzistorf "La santé des populations, c'est aussi l'affaire des Villes !" ; Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et M. Valéry Beaud "Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours santé (type piste vita)" ; Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts "Agir sur l'environnement construit pour la

²¹ Rapport annuel 2016, AVASAD.

²² Ces subventions concernent l'aide à des associations qui organisent des cours ou des entraînements en faveur des personnes au bénéfice de l'AVS, l'aide à la formation de moniteurs-trices spécialisé-e-s et l'aide au paiement des loyers. Pour déterminer le montant de la subvention, chaque cas est unique et étudié séparément.

santé de toutes et tous" ». Ce rapport-préavis présente la démarche de promotion de la santé – et notamment de l'exercice physique – dans laquelle la Municipalité propose de s'engager et qui s'articule autour de trois outils : Global active city, le label Communes en santé et le concept de Ville-Santé de l'OMS. Il propose une réalisation concrète de cette démarche : la mise en place d'un parcours santé dans le nord-ouest lausannois, accessible au plus grand nombre. Cette démarche se veut globale et inclusive. Elle intègre notamment les populations vulnérables, entre autres les seniors. Un groupe de travail « promotion de la santé » transversal a été mis sur pied au sein de l'administration communale.

6.3.2 Evaluation de l'existant par les associations de seniors

- Les associations de seniors estiment qu'un éventail approprié de soins et de services sociaux sont offerts pour la prévention, le maintien et le rétablissement de la santé. Les CMS et les établissements médicaux sont situés dans des lieux accessibles par tous les moyens de transports. Des informations claires et intelligibles sur les services médicaux-sociaux sont disponibles.
- Les participant-e-s estiment que, sur le plan administratif, le système de services médicaux-sociaux n'est pas simple. Il y a parfois des lenteurs administratives, un vocabulaire et des sigles difficiles à comprendre.
- Il est proposé de développer des actions complémentaires dans les domaines de la promotion de l'activité physique et de la prévention des chutes, du soutien à une alimentation saine et suffisante, et de la promotion des directives anticipées²³.

6.3.3 Mesures du plan d'action proposé

- Promouvoir, sur demande des associations d'aînés intéressées, le programme « Volontaires sportifs lausannois ».
- Développer une campagne d'information avec les organisations professionnelles des métiers de la santé et du paramédical (y compris les EMS) pour faire connaître les initiatives de la Ville de Lausanne en faveur de l'activité physique et sportive (manifestations, activités proposées, volontariat).
- Rendre accessible aux retraité-e-s de l'administration communale lausannoise le programme Sport Bien-être. Ce programme consiste en un éventail de neuf activités sportives proposées par la Municipalité au personnel de l'administration, qui a la possibilité de pratiquer, à un prix préférentiel, une ou plusieurs de ces disciplines.
- Promouvoir des animations spécifiques pour le maintien des facultés cognitives et intellectuelles des seniors : offrir aux nouvelles retraitées et aux nouveaux retraités domicilié-e-s à Lausanne, ainsi qu'aux nouvelles retraitées et aux nouveaux retraités employé-e-s de l'administration communale, des bons cadeaux leur permettant de participer aux activités (cours, conférences, visites) proposées par Connaissance 3.

6.4 Intégration et participation sociale

6.4.1 Etat des lieux (principales actions déjà mises en œuvre)

- Le PDCom, en cours de révision, fait de l'intégration sociale et de la participation citoyenne l'une de ses orientations stratégiques, avec pour objectif d'assurer l'accès aux biens et aux services à toutes les générations et catégories sociales, ainsi que leur cohabitation harmonieuse (orientation stratégique n° 7).
- La Ville octroie des subventions directes (Espace Riponne, Pro Senectute, Connaissance 3, Groupe du lac et des loisirs pour invalides, Service d'entraide bénévole) ou indirectes par le biais de la facture sociale cantonale (Ecole des grands-parents, MdA, AVIVO, Bénévolat-Vaud et la Fondation compétences bénévoles) à des associations œuvrant en faveur de l'intégration

²³ Les directives anticipées sont des modalités d'accompagnement en fin de vie et de détermination des traitements médicaux auxquels la personne consent en cas de perte de capacité de discernement.

et de la participation des séniors. Par le biais du SSL, la Ville octroie des subventions directes à des activités menées par des associations lausannoises selon le tableau ci-dessous, pour un montant total de CHF 317'200.- (chiffres 2017) :

Type de prestation	Fournisseur de la prestation	Description	Subvention 2017
Loisirs	Connaissance 3	Université du 3ème âge, conférences, visites, cours (gratuité aux personnes au bénéfice des prestations complémentaires).	CHF 34'000.-
	Pro Senectute	Espace Riponne.	CHF 236'000.-
	Service d'Entraide Bénévole	Accompagnement de personnes à des rendez-vous médicaux ou paramédicaux ou pour des courses. Visites à domicile.	CHF 12'500.-
	Groupe du Lac et des Loisirs pour Invalides	Offre de loisirs, animations et repas communautaires.	CHF 34'700.-
Total			CHF 317'200.-

- La Ville, organise chaque année une cérémonie d'accueil des nouvelles et des nouveaux retraité-e-s habitant Lausanne. Cette cérémonie a un double objectif : donner aux participant-e-s des informations sur les possibilités d'activités et d'engagement bénévole (les associations y tiennent un stand d'information) et marquer symboliquement le passage à la retraite par un moment festif. Elle organise également des visites à domicile aux nonagénaires de la ville.
- Au niveau des quartiers, et de manière générale, une large palette d'activités est proposée afin d'encourager la participation des diverses couches de la population et, notamment, celle des séniors. Le rapport-préavis N° 2018/12 « Politique des quartiers : première étape. Réponse au postulat de Mme Natacha Litzistorf et consorts "Pour une politique des quartiers – de TOUS les quartiers !" ; Réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand et Matthieu Blanc "Pour l'étude du "budget participatif" à Lausanne" ; Réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts "Plus de démocratie avec le budget participatif" », adopté par la Municipalité le 22 mars 2018, présente la politique des quartiers de la Municipalité et les moyens de la renforcer. Il propose un dispositif complet et cohérent permettant de poursuivre le travail dans les quartiers, dont l'objectif est entre autres de renforcer les liens sociaux et la rencontre entre générations.
- La Ville subventionne la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) qui, par l'ouverture et l'animation de 16 lieux d'animation socioculturelle et de maisons de quartiers, vise à favoriser « le lien social, les interactions entre générations et cultures, l'intégration de toutes les populations et le renforcement de la solidarité sociale. »²⁴ De manière générale, les centres socioculturels proposent des activités qui ont pour but de favoriser le lien social et les interactions entre générations, puisqu'ils visent la rencontre de l'ensemble des habitant-e-s du quartier. Ils proposent parfois des activités spécifiquement pour les séniors (cours, repas ou cafés, conférences, groupes de discussion), mettent sur pied des événements (fêtes de quartier), soutiennent l'émergence et le développement de projets pour l'ensemble des habitant-e-s du quartier, donc aussi pour les séniors. Certains centres voient des bénévoles séniors organiser des activités pour l'ensemble des habitant-e-s. Dans le quartier de Bellevaux, une association de séniors s'est constituée, Connexion Bellevaux, afin de favoriser l'engagement des séniors dans le quartier et de lutter contre la solitude.
- La Ville de Lausanne met également en place des contrats de quartier. L'objectif est de favoriser le dialogue entre les habitant-e-s et la Ville par le biais d'une démarche participative et d'améliorer la qualité de vie dans le quartier en question, en réalisant des projets pour le quar-

²⁴ Convention de subventionnement entre la Ville de Lausanne et la FASL pour les années 2015-2016.

tier²⁵. Un contrat de quartier a déjà été mis en place dans les quartiers de Montelly et des Boveresses. Un autre contrat de quartier est en cours dans le quartier de Prélaz-Valency.

- Des tarifs préférentiels sont pratiqués dans presque toutes les institutions culturelles à Lausanne pour les personnes au bénéfice de l'AVS. Par ailleurs, les musées communaux, de même qu'une dizaine d'autres musées lausannois, sont gratuits le premier samedi du mois pour tous les publics. Les musées lausannois offrent la gratuité de l'entrée à la personne accompagnatrice d'une personne en situation de handicap. Il en est de même pour les spectacles au Théâtre de Vidy et pour les concerts de l'Orchestre de Chambre de Lausanne et les Docks. Depuis 2017, L'Arsenic, le Théâtre de la Grange de Dorigny, le Théâtre 2.21 et le Centre Pluriculturel et social d'Ouchy proposent des représentations *Relax* : avec le soutien de Forum Handicap Vaud, elles proposent aux personnes en situation de handicap et leurs proches des représentations et un accueil plus adéquats. Enfin, les manifestations organisées en faveur des personnes de plus de 60 ans bénéficient de l'exonération de l'impôt sur les divertissements, pour autant que le prix d'entrée le plus élevé ne dépasse pas la somme de CHF 50.-.
- Les bibliothèques et archives de la Ville (BAVL) proposent une offre documentaire tenant compte des difficultés de la vue qui peuvent toucher les seniors (livres à gros caractères, livres audio). Les bibliothèques de la Ville ont par ailleurs mis en place avec le MdA un service bénévole de livraison de livres à domicile – « Livres à vous » – pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que d'autres programmes visant à lutter contre l'isolement et favorisant l'échange entre générations. Elles proposent un certain nombre d'activités gratuites ouvertes à tous et toutes (ateliers d'écriture, conférences, Prix des lecteurs), notamment aux seniors.
- Pour lutter contre la fracture numérique, et grâce au soutien financier de la Fondation Grumbach, le SSL, en collaboration avec l'association *easyswap*, a proposé en 2014 et 2015 des formations collectives gratuites à l'utilisation d'internet à l'Espace Riponne. 450 personnes ont été formées. En raison d'une baisse progressive des demandes d'inscription, les cours se sont terminés à fin juin 2015. Depuis 2014, des cours à domicile individuels sont proposés aux personnes à mobilité réduite. Réservés aux Lausannoises et Lausannois de plus de 50 ans dont la mobilité réduite est attestée, ils visent à accroître leur autonomie et leur qualité de vie par la connaissance et l'utilisation des sites internet leur permettant d'obtenir à domicile des services définis (magasins et paiement en ligne, transports, outils de communication) et de communiquer avec leurs proches. Fin 2017, près de 150 personnes avaient été formées ou étaient en formation. Enfin, le SSL a mandaté l'association *easyswap* pour la réalisation, sur trois ans, de quinze tutoriels didactiques aidant à l'utilisation de l'informatique et des nouvelles technologies. Ceux-ci sont diffusés depuis fin 2016 sur le site www.tutovideo.ch.
- Les bibliothèques de la Ville ont proposé des cours sur tablettes pour faire des recherches documentaires ou pour passer à la lecture sur liseuse, par exemple. Ouverts à tous, ces cours sont principalement suivis par des seniors.
- Les archives de la Ville proposent un soutien et un accompagnement aux nouveaux guides d'accueil du MdA : elles leur présentent les archives de la Ville et leur proposent une introduction à la recherche documentaire, afin que ces nouveaux guides puissent compléter leurs connaissances de Lausanne.

6.4.2 Evaluation de l'existant par les associations de seniors

- De manière générale, l'offre en matière d'activités et de prestations est considérée comme bonne, accessible aux seniors (lieux commodes et faciles d'accès, possibilité d'être accompagné-e, horaires pratiques) et abordable financièrement. Les participant-e-s estiment qu'il existe une large palette d'activités possibles, par exemple dans les maisons de quartier.

²⁵ Définition des contrats de quartiers sur le site de la Ville : « Un contrat de quartier est un engagement de confiance entre la Ville de Lausanne et les personnes qui habitent et/ou travaillent dans le quartier pour réfléchir et participer ensemble à l'amélioration durable de la qualité et du cadre de vie du quartier. Il s'agit à la fois de réaliser des projets communs pour un quartier existant, des projets de proximité liés à la vie quotidienne et de favoriser le dialogue entre les habitants et les autorités communales, tout en expérimentant une démarche participative citoyenne ».

- Il est demandé de veiller à une communication publique qui s'appuie sur la multiplicité des supports.
- Il est relevé la nécessité de mieux faire connaître la possibilité pour les PMR de bénéficier d'une place d'accompagnant-e gratuite aux spectacles et expositions proposés par des institutions culturelles subventionnées par la Ville de Lausanne.
- Enfin, il est proposé de multiplier les démarches de préparation à la retraite et d'étendre les moments de réflexion aux transitions ultérieures, tout au long de la retraite (proposer des ateliers sur le « bien vieillir », des rencontres et des échanges entre personnes concernées).

6.4.3 Mesures du plan d'action proposé

- Intégrer le/la délégué-e à la vieillesse, poste dont la création est proposée dans le cadre du présent préavis (voir point 7.1), dans le groupe d'accompagnement des contrats de quartier.
- Repenser la formule de la cérémonie d'accueil des nouvelles et des nouveaux retraités, afin d'en augmenter la fréquentation.
- Avec les associations concernées, organiser lors de la Journée Internationale des personnes âgées le 1^{er} octobre une rencontre de réflexion sur un thème d'actualité touchant les seniors (par exemple sur l'image des seniors dans la société et les médias, voir point 6.5.3). Ce moment sera également l'occasion pour les associations de présenter leurs offres et leurs prestations et de faire un suivi avec les participant-e-s dans leur « parcours de retraité-e ».
- Mieux faire connaître auprès des seniors les offres existantes proposées par les institutions culturelles et les bibliothèques de la Ville.
- Mettre en place une campagne d'information pour mieux faire connaître la possibilité existante pour les PMR de bénéficier d'une place d'accompagnant-e gratuite aux spectacles et expositions proposés par des institutions culturelles subventionnées.
- Créer des ateliers de récits de vie : des retraité-e-s lausannois-e-s (migrant-e-s et non migrant-e-s) y créent des témoignages vidéo racontant leur parcours de vie. Ce matériel est ensuite utilisé dans des ateliers de préparation à la retraite et comme outil de communication sur la thématique du vieillissement.
- Poursuivre le travail effectué dans la lutte contre la fracture numérique : offre de cours collectifs et à domicile pour les seniors, création de tutoriels vidéos adaptés et introduction d'une « boîte à outils » dans les bibliothèques de la Ville (aide à la recherche documentaire, à l'utilisation de liseuses et autres outils numériques).

6.5 *Respect et inclusion sociale*

6.5.1 Etat des lieux (principales actions déjà mises en œuvre)

- Dans le domaine de l'intergénérationnel, la Ville de Lausanne se concentre notamment sur la rencontre entre enfants et seniors. Les activités intergénérationnelles proposées dans les APEMS (accueil pour enfants en milieu scolaire) ou les CVE (centres de vie infantine) peuvent avoir un impact sur la qualité de vie des enfants et des seniors, en termes de respect et d'inclusion sociale, mais aussi d'intégration sociale. Ce sont des rencontres riches d'échanges et d'expériences pour les enfants, mais également pour les seniors. L'objectif est de passer du temps ensemble, d'apprendre à se connaître, de partager ses connaissances et de créer des liens qui favorisent la cohésion sociale et contribuent à faire évoluer l'image négative que les uns peuvent avoir des autres.
- Les Institutions pour l'enfance lausannoises (IPE, qui regroupe les CVE et les APEMS) organisent librement des activités avec / et pour les seniors. Sur 42 IPE, 14 d'entre elles proposent des activités ponctuelles. Cela peut être, par exemple, la participation de seniors à la fête de Noël, des repas et des goûters partagés, des chants, des activités de décorations des œufs à Pâques, des visites de l'EMS du quartier, une invitation des seniors sur le lieu d'accueil des enfants afin de partager histoires et musique. Certaines structures ne proposent pas d'activités mais réfléchissent à créer des liens. Au total, des idées et des propositions d'actions encoura-

geant les rencontres et visant à renforcer les liens intergénérationnels ont été imaginées dans 30 institutions. Il s'agit maintenant de les développer et de les mettre en œuvre.

- Parmi les initiatives existantes, celle de la Crèche du Clos-de-Bulle est à relever. Celle-ci a mis en place, en 2006, le Programme d'ouverture à la participation des aînés aux Institutions pour l'enfance (POPAIE), qui consiste à accueillir une fois par semaine un senior dans un groupe d'enfants. Par leur disponibilité, leur écoute et leur expérience, ces seniors apportent un « plus » dans le quotidien de la crèche. Au-delà de ces contacts, ils peuvent proposer diverses activités en fonction de leurs intérêts (bricolages, lectures, etc.). La crèche collabore également avec un EMS, avec lequel elle organise des rencontres entre les enfants et les résident-e-s.
- La Ville de Lausanne a lancé, fin septembre 2012, une campagne intitulée « Moi et les autres » qui visait à favoriser, auprès de la population et en priorité auprès des enfants et des jeunes, l'altérité, comprise comme l'ouverture à l'autre, la reconnaissance de la diversité et la création de liens sociaux. L'aspect intergénérationnel était privilégié. Cette campagne d'une année a permis de soutenir 51 projets. Une nouvelle campagne d'éducation portant plus spécifiquement sur les valeurs sociales, telles que le respect de soi et des autres, la solidarité, en encourageant certaines actions sociales et citoyennes, est prévue en 2018-2019²⁶.
- D'autres initiatives encouragent de fait la rencontre entre générations, même si cela n'est pas le but premier. Le projet « Pousses Urbaines », par exemple, invite les enfants à participer à la conception de la Ville, à s'exprimer sur leur vécu, à questionner ceux qui font la ville. Dans le cadre de ce projet, les enfants sont amenés à rencontrer tous types d'adultes, toutes générations confondues (professionnel-le-s, utilisateurs-trices). Les Conseils des enfants représentent un espace de dialogue et d'échanges au niveau des quartiers. Les idées débouchent sur des actions qui amènent les enfants à rencontrer la population du quartier, aussi les seniors.
- Enfin, certains projets mis en place par les associations visent spécifiquement à créer et renforcer les liens intergénérationnels et à inclure les seniors dans la société : le projet « Lis-moi une histoire » du MdA, le groupe « Etre grands-parents aujourd'hui » du MdA, les projets « Qui es-tu, que fais-tu ? » et « Passeurs de culture » de Pro Senectute, ou encore les ateliers « Généractions » organisés en 2017 par Infoclic. Rappelons également des activités telles que celles de l'association Connexion Bellevaux (voir point 6.4.1). D'autres activités organisées par les associations encouragent de fait la rencontre entre générations, bien que cela ne soit pas le but premier.

6.5.2 Evaluation de l'existant par les associations de seniors

- Au sujet de la courtoisie et de la serviabilité du personnel dans les administrations et les commerces à Lausanne, l'avis des participant-e-s est nuancé. Certain-e-s relèvent que, pour éviter les impolitesse, les seniors devraient choisir de préférence des heures dans la journée calmes pour faire leurs courses.
- Les associations relèvent les possibilités pour les seniors de s'investir dans les activités scolaires. De nombreux échanges intergénérationnels existent dans les crèches et les écoles ; des visites d'EMS par des classes sont organisées. Les participant-e-s notent par ailleurs que les centres socioculturels et les maisons de quartier proposent des activités intéressantes toutes les générations.
- Les participant-e-s constatent que l'opinion publique est insuffisamment sensibilisée au vieillissement et aux questions qu'il pose. L'avis est mitigé quant à la reconnaissance par la communauté des contributions passées et présentes des seniors : cela semble dépendre d'un effet de mode. Les participant-e-s notent également qu'il s'agit d'être attentif à l'image négative des seniors véhiculée dans les médias et d'éviter la stigmatisation.

²⁶ Voir préavis N° 2017/60 « Lancement d'une campagne d'éducation destinée aux Lausannoises et Lausannois sur le thème du respect », adopté par le Conseil communal le 6 mars 2018.

6.5.3 Mesures du plan d'action proposé

- Organiser une rencontre de tous les APEMS/CVE, dont l'objectif sera d'encourager l'échange d'expériences acquises dans la mise en place d'activités et de rencontres intergénérationnelles.
- Mieux former et sensibiliser les collaborateurs-trices de l'administration communale en contact avec les usagers-ères quant à l'accueil et aux besoins spécifiques des seniors et des personnes en situation de handicap. Une formation sera proposée dans le cadre du Centre d'éducation permanente (CEP)²⁷.
- Proposer une formation interculturelle à l'intention du personnel en EMS et des soins à domicile. Cette formation, visant à améliorer durablement la qualité des relations entre soignant-e-s et seniors nécessitant des soins, permettra aux participant-e-s d'identifier les enjeux et les tensions pouvant être liés à la diversité culturelle et proposera des outils afin de prévenir les discriminations.
- Amorcer une réflexion sur l'image des seniors dans les médias et la société : par exemple, de quelle manière celle-ci peut être valorisée ? Mettre l'accent sur la contribution des seniors à la société et leur utilité, leurs capacités et leurs connaissances y contribuera. Cette réflexion devrait déboucher sur une action de sensibilisation, qui pourrait prendre place lors de la Journée internationale des personnes âgées du 1^{er} octobre.

6.6 Participation citoyenne et emploi

6.6.1 Etat des lieux (principales actions déjà mises en œuvre)

- Dans le cadre de la facture sociale cantonale, la Ville de Lausanne participe au financement de l'association Bénévolat-Vaud et de la Fondation compétences bénévoles, qui mettent en lien offre et demande en matière de bénévolat.
- Au niveau des possibilités de formations post-retraite, la Ville subventionne un dispositif de formation aux compétences de base (lire, écrire, calculer, informatique) pour les adultes lausannois, dont la Communauté d'intérêt pour la formation de base des adultes qui peut accueillir des seniors dans ses cours. Elle subventionne également les activités de formation organisées par Connaissance 3 (cours, visites, conférences, voir aussi point 6.4.1).
- Des groupes de seniors bénévoles se mettent en place dans certains quartiers. Ceux-ci proposent des activités dans le cadre des centres socioculturels (voir point 6.4.1) ou, dans le quartier de Prélaz par exemple, sont à la disposition de l'école.

6.6.2 Evaluation de l'existant par les associations de seniors

- Pour ce qui concerne les opportunités de bénévolat (participation citoyenne), les associations de seniors notent qu'il existe généralement des possibilités de bénévolat flexibles, adaptées aux bénévoles d'un certain âge, avec une possibilité de formation, de reconnaissance, de conseils et d'indemnités pour les frais personnels. Cependant, elles notent qu'il existe des restrictions des possibilités de bénévolat en fonction des moyens financiers des associations. Elles notent également que la limite d'âge pour siéger dans certaines commissions consultatives dépendant des pouvoirs publics est fixée à 70 ans.
- Pour ce qui concerne le travail rémunéré après l'âge de la retraite, les participant-e-s estiment que les qualifications des employé-e-s plus âgé-e-s sont mises en valeur chez les cadres, mais pas chez les employé-e-s moins qualifié-e-s. De manière générale, l'expérience et les compétences des seniors ne sont pas assez appréciées, sauf en qualité de bénévoles.
- Les participant-e-s relèvent la disponibilité de formations post-retraites. Toutefois, il s'agit de formations pour se cultiver et non pas pour trouver un travail. Il y a une lacune en la matière.

²⁷ Voir préavis N° 2018/03.

6.6.3 Mesure du plan d'action proposé

- Promouvoir l'activité des associations qui soutiennent et encouragent le bénévolat et la formation des seniors et des volontaires (par exemple Bénévolat-Vaud, Croix-Rouge, Volontaires sportifs lausannois, Volontaires Lausanne nature).

6.7 Communication et information

6.7.1 Etat des lieux (principales actions déjà mises en œuvre)

- La question de l'accessibilité des informations pour les personnes en situation de handicap sensoriel est traitée dans le rapport-préavis N° 2016/10. Il rappelle les exigences légales en vigueur, établit un état des lieux des réalisations et des mesures entreprises par la Ville de Lausanne et des projets futurs. Un certain nombre d'éléments sont rappelés dans ce préavis.
- L'accessibilité des contenus sur les vecteurs web de la Ville est une préoccupation constante de la Municipalité. Les différentes évolutions mises en œuvre ont permis d'améliorer progressivement l'accessibilité au site Internet de la Ville. La refonte du site Internet de la Ville actuellement en cours prend en compte les contraintes liées à l'accessibilité des contenus pour les personnes en situation de handicap sensoriel. Un équilibre est recherché entre les recommandations en matière d'accessibilité et les contraintes financières et organisationnelles. L'opportunité de renforcer l'accessibilité de certains contenus, en particulier vidéo, sera évaluée²⁸.
- Afin d'augmenter la visibilité des prestations sociales et sanitaires offertes en Ville de Lausanne, et parfois méconnues, un répertoire des différentes prestations est disponible sur le site internet de la Ville²⁹. Un moteur de recherche permet de trouver une ou plusieurs prestations, en fonction des besoins de l'usager-ère et de sa situation.
- Suite à l'adoption du rapport-préavis N° 2013/06 (voir point 4), la Ville de Lausanne a confié à Pro Senectute Vaud le soin de concevoir un guichet d'information aux seniors dans le cadre de l'Espace Riponne. Le Point Info-seniors, ouvert au début 2014, est essentiellement pris en charge par des fonds cantonaux. En complément, le rapport-préavis N° 2013/06 a adopté l'octroi par la Ville à Pro Senectute, gestionnaire des locaux, d'une subvention annuelle de CHF 236'000.- pour le fonctionnement de l'Espace Riponne. Cet espace comprend diverses activités proposées par des associations (notamment de seniors), ainsi que des salles de conférence/de cours à louer. Le Point Info-seniors s'adresse à un public de seniors, personnes retraitées ou préretraitées, ainsi qu'à leur entourage, résidant sur le territoire cantonal. Il a pour objectifs, notamment, de faciliter l'accès à l'information et aux ressources existantes, et a pour missions d'accueillir, écouter, évaluer, informer, conseiller, orienter, le cas échéant organiser la prise en charge de la personne. En 2017, 814 demandes (dont 37% provenaient du district de Lausanne) ont été adressées au Point Info-seniors, portant principalement sur les assurances sociales, le logement et les directives anticipées.

6.7.2 Evaluation de l'existant par les associations de seniors

- Avec le Point Info-seniors, il existe un lieu où les informations à destination des seniors sont coordonnées, diffusées et distribuées. Les associations de seniors relèvent cependant que cela se fait peut-être de manière insuffisante : il faudrait davantage en faire la publicité.
- Elles rappellent également que, d'une manière générale, les seniors ne sont pas encore toutes et tous connecté-e-s, d'où la nécessité de disposer de brochures, de faire paraître des articles dans les journaux et peut-être de leur faire parvenir, dans leur boîte à lettres, des informations les concernant directement. La radio est un moyen privilégié, car les seniors y recourent beaucoup.
- Les participant-e-s estiment que les informations imprimées de toutes sortes ne sont pas suffisamment lisibles pour certains seniors (informations en grosses lettres) et que globalement, la situation est même perçue comme se dégradant. Selon eux/elles, des améliorations (de larges

²⁸ Voir rapport-préavis N° 2016/10.

²⁹ Répertoire des prestations sociales et sanitaires. Récupéré de www.lausanne.ch/prestations-sociales

boutons et de grosses lettres) doivent également être apportées au niveau de l'ergonomie des équipements électroniques (distributeurs de billets de banque, de tickets de transports publics, téléphones, par exemple). Ils/elles relèvent que les communications orales adoptent souvent un rythme de parole trop rapide.

- Enfin, les participant-e-s notent que la possibilité d'accès public à des ordinateurs et à internet existe, mais qu'il y a probablement encore des améliorations à faire, dans les bibliothèques de la Ville, par exemple.

6.7.3 Mesure du plan d'action proposé

- Informer les seniors de manière exhaustive sur l'ensemble des offres et des prestations auxquelles ceux-ci peuvent accéder.

6.8 Logement

6.8.1 Etat des lieux (principales actions déjà mises en œuvre)

- Le Plan directeur communal (PDcom) préconise la production d'une offre diversifiée de logements répondant à un large panel d'aspirations en matière résidentielle, valorisant ainsi la mixité sociale et intergénérationnelle des quartiers, ainsi que l'accessibilité des logements aux PMR (principe A.3.3, mesure M.1).
- Des logements destinés aux seniors sont systématiquement intégrés dans les diverses constructions sur les parcelles communales ; les seniors bénéficient de 23% des appartements subventionnés³⁰. En ce qui concerne ces derniers, une directive municipale a été spécialement édictée afin de maintenir, sous certaines conditions, les personnes au bénéfice d'une rente AVS dans leur logement à la suite du décès ou du départ du conjoint dans un EMS.
- En lien avec Pro Senectute, la Ville travaille à la question de la prévention précoce de l'expulsion des personnes âgées. En cas d'expulsion, celles-ci sont prioritaires pour l'accès au parc de logements du SSL.
- La Ville de Lausanne favorise la construction de logements protégés pour seniors. Au total, 428 logements protégés existent en Ville de Lausanne. Il s'agit d'appartements adaptés, mais non médicalisés, disposant d'un accompagnement social, subventionné ou non. Pour ce qui concerne les six immeubles protégés dans lesquels la Ville est partie prenante, la proportion des habitant-e-s ayant 65 ans et plus oscille entre 65% (Sirius à l'Avenue de Morges 139) et 17% (Cité « La Borde » à la rue de la Borde 38)³¹. Pour ce qui concerne les 80 et plus, la proportion oscille entre 38% (Maison Mivelaz) et 3% (Bérée 14a)³².
- Dans le cadre du projet Métamorphoses aux Plaines-du-Loup, divers types de logements destinés aux seniors ont été prévus (voir point 6.1.1).

6.8.2 Evaluation de l'existant par les associations de seniors

- Un nombre adéquat de logements sont disponibles. Cependant, les associations de seniors précisent que la Ville doit poursuivre le développement de projets. Il faut en effet tenir compte du nombre croissant de personnes âgées et de l'évolution du marché immobilier. Il en est de même pour les établissements de soins de longue durée.
- Les participant-e-s estiment que certains logements locatifs ne sont pas toujours bien entretenus et dignes de confiance, certains propriétaires laissant aller les immeubles à la dégradation pour ensuite reconstruire et louer plus cher.
- Il est relevé qu'il existe un problème important d'accès aux gérances privées pour les PMR, tant sur le plan pratique des obstacles réels (rampes, ascenseurs impraticables en fauteuil roulant)

³⁰ Service du logement et des gérances.

³¹ Proportion des habitant-e-s ayant 65 ans et plus : Maison Mivelaz : 50% ; Val Pausible : 56% ; Cité « La Borde » : 17% ; Bérée 14a : 22% ; Logements protégés de Provence : 59% ; Sirius : 65%. Source : Service du logement et des gérances.

³² Proportion des habitant-e-s ayant 80 ans et plus : Maison Mivelaz : 38% ; Val Pausible : 28% ; Cité « La Borde » : 6% ; Bérée 14a : 3% ; Logements protégés de Provence : 20% ; Sirius : 26%. Source : Service du logement et des gérances.

que sur le plan relationnel (accueil, écoute et suivi de dossier). Le sentiment prévaut que les demandes de location des PMR sont purement et simplement classées sans suite.

6.8.3 Mesures du plan d'action proposé

- Etudier la possibilité de développer et de promouvoir un concept d'échange d'appartements entre locataires au sein du parc immobilier de la Ville, entamer une réflexion sur les modalités d'échange et l'instauration d'un système compensatoire. Cela pourrait se faire entre seniors et familles. Cette mesure peut notamment s'inscrire dans le cadre de l'objectif inscrit dans le programme de législature 2016-2021 visant à promouvoir l'innovation dans les formes de l'habitat, en développant notamment le concept « Habiter autrement ».
- Etudier la possibilité de développer le concept de « conciergerie sociale » au sein du parc immobilier précité.
- Mettre sur pied des cours de sensibilisation à l'intention des concierges sur les difficultés rencontrées par les locataires âgés.

7. Gouvernance

Afin de mettre en œuvre et de coordonner le plan d'action proposé dans ce présent préavis, la Municipalité propose les mesures suivantes :

- la création d'un poste de *délégué-e aux seniors*, chargé-e de mettre en œuvre le plan d'action municipal, de coordonner le comité de pilotage, de faire office de personne de contact pour les partenaires (internes et externes) et d'assurer une veille ;
- la création d'un *groupe de travail senior* ;
- la création d'une *Commission consultative seniors* – composée de représentant-e-s des associations, de membres du Conseil communal, ainsi que d'autres spécialistes de la thématique –, chargée d'assurer un suivi des thématiques actuelles en matière de politique sociale de la vieillesse.

7.1 Poste de délégué-e aux seniors : but et cahier des charges

La thématique de la vieillesse aborde des questions essentielles dans de multiples domaines. Déployer une politique sociale de la vieillesse implique une transversalité et nécessite un effort de coordination avec les nombreux partenaires concernés, internes et externes à la Ville. Avoir une personne au sein de l'administration qui a la charge de développer un point de vue spécialisé sur la question, de garantir le développement d'une politique globale et cohérente, et qui fait office de point de contact principal pour les partenaires internes et externes est nécessaire. C'est pourquoi la Municipalité propose de créer un poste de *délégué-e aux seniors* à hauteur de 0.5 ept.

Le/la titulaire du poste sera en charge, dès l'acceptation par le Conseil communal des principes du présent préavis, de la coordination globale et de la mise en œuvre du plan d'action proposé. Il/elle s'assurera de la coordination du *groupe de travail seniors* (voir point 7.2), du bon fonctionnement de la *Commission consultative seniors* (voir point 7.3). Il/elle garantira le lien entre les différents acteurs (politiques, services communaux, associations de seniors, citoyen-ne-s), représentera la Ville de Lausanne dans les différentes instances en lien avec les seniors (Réseau suisse villes-amies des aînés, commission Seniors de Lausanne-région) et procédera à une veille des évolutions en matière de politique sociale de la vieillesse. A cette fin, il/elle organisera notamment une séance annuelle regroupant les associations de seniors actives sur la commune par le biais de la plateforme *Agora*.

Le poste sera financé par le plan des postes actuel du SSL.

7.2 Groupe de travail seniors

La transversalité de la thématique de la vieillesse et de la démarche villes-amies des aînés signifie que toutes les directions de la Ville doivent être impliquées. Il s'agit d'une part de sensibiliser l'ensemble de l'administration communale à la nécessité de prendre en compte le vieillissement de la population et la réalité des seniors dans le développement de ses activités et de ses prestations au

public, et d'autre part de développer des projets spécifiques qui visent l'amélioration de la qualité de vie des seniors dans tous les domaines qui les concernent. Le/la délégué-e aux seniors doit pouvoir s'appuyer sur les Secrétariats généraux et/ou les spécialistes au sein de l'administration, dont les thématiques concernent les seniors, pour garantir le déploiement de la politique sociale communale de la vieillesse dans tous les services de l'administration. Ils lui permettent d'avoir une vue d'ensemble pour développer une politique globale et cohérente.

Pour ce faire, la Municipalité propose la création d'un *groupe de travail seniors*, composé des secrétaires généraux-ales et/ou de représentant-e-s qu'il/elle aura nommé-e-s. Le groupe de travail sera en charge du suivi et de l'évaluation du plan d'action communal en matière de politique sociale de la vieillesse, d'apporter le point de vue et les préoccupations des différentes directions sur des questions liées à la vieillesse, et de développer des projets visant à améliorer l'intégration et la qualité de vie des seniors. Les membres du comité de pilotage seront chargé-e-s d'assurer la coordination avec les différents services rattachés à leur direction respective.

7.3 *Commission consultative seniors*

La mise en place de cette gouvernance nécessite une consultation régulière du Conseil communal et des associations de seniors actives à Lausanne. Celles-ci ont une connaissance du terrain indispensable au développement d'une politique pertinente et efficace. Pour ce faire, la Municipalité propose la mise en place d'une *Commission consultative seniors*, composée de représentant-e-s des associations, de membres du Conseil communal, ainsi que d'autres spécialistes de la thématique. Elle sera présidée par le directeur des Sports et de la cohésion sociale, appuyé par le/la délégué-e aux seniors. La commission fera office de plateforme d'échange en matière de politique sociale de la vieillesse entre les différents acteurs impliqués dans la question. Il s'agira d'un lieu de consultation et de concertation, dont l'objectif sera d'assurer un suivi des thématiques actuelles en matière de politique sociale de la vieillesse, et de confronter les actions de la Ville aux réalités associatives et politiques. La commission pourra formuler des propositions à la Municipalité et attirer son attention sur certaines questions.

7.4 *Information et communication*

De nombreuses mesures proposées dans le cadre du présent préavis concernent la communication et l'information auprès des seniors sur les différentes prestations auxquelles ils ont droit. Plus que de créer de nouvelles prestations, il s'agit en effet de s'assurer avant tout que les personnes concernées connaissent les prestations existantes auxquelles elles ont droit.

La communication représente dès lors une large part du plan d'action proposé.

Une fois le préavis adopté, il sera proposé de regrouper toutes les actions de communication liées à ce préavis dans un plan global de communication, qui sera adopté par le comité de pilotage.

8. Aspects financiers

8.1 *Poste de délégué-e aux seniors : financement*

Les aspects financiers liés à la mise en œuvre du rapport préavis dépendent des responsabilités qui seront celles du nouveau poste de délégué-e. Le salaire sera fixé conformément à la classification des autres postes de délégué-e-s à la Ville et de leur intégration dans la grille salariale. L'impact financier prévu est le suivant :

	2018	2019	2020	2010	2022	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de CHF) Charges de personnel	0.0	6.0	6.0	6.0	6.0	24.0
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total charges suppl.	0.0	6.0	6.0	6.0	6.0	24.0
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total net	0.0	6.0	6.0	6.0	6.0	24.0

L'impact théorique à long terme induira une charge annuelle supplémentaire pour la Ville d'environ CHF 6'000.-.

8.2 Autres aspects financiers

En ce qui concerne le plan d'action présenté dans le présent rapport, les différentes mesures y figurant seront financées par le biais du budget de fonctionnement des services concernés et s'inscrivant dans la planification financière de la Municipalité.

9. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,
vu le préavis N° 2018 / 33 de la Municipalité, du 16 août 2018 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte de la consultation menée dans le cadre de l'adhésion de la Ville de Lausanne au Réseau mondial des villes-amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé, du plan d'action proposé, de la création d'un poste de délégué-e aux séniors, et de la mise en place d'une *Commission consultative séniors*, selon les dispositions municipales en vigueur.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter